



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-17

**Séance du
30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
24 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE, MME DEMONT, Mme DHONT, MME MAZAUD, M. IMBERT,

Absents :

Secrétaire de séance :

Mme Marianne SCHILDGE

Désignation des membres pour la commission d'appel d'offre

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 et 25 du code des marchés publics

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de 3 titulaires et 3 suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est rappelé que le président de droit de la commission d'appel d'offres est le Maire, Michel REBEYROL.

Après avoir procédé à cette élection, le Conseil municipal annonce :

Les délégués titulaires sont :

- Mme Agnès LASCAUX
- M. Michel BARDOULAT
- M. Jérôme BILLY

Les délégués suppléants sont :

- Mme Alice MAZAUD
- Mme Elodie DEMONT
- Mme Myriam DHONT

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Marianne SCHILDGE

Le Maire,
Michel REBEYROL

